



Fédération des Pupilles de la Nation

Congrès fondateur - 13 mai 2009 – Strasbourg

OUVERTURE

Bernard Rodenstein, président

Mesdames, Messieurs, chers amis,

C'est avec un immense plaisir que je vous accueille, ici, à Strasbourg, pour la tenue de notre Congrès Fondateur de la nouvelle Fédération des pupilles de la Nation, la FPN.

Nous avons tous connu d'importants déboires avec l'ancienne fédération à laquelle nous avons appartenus. Déboires liés principalement aux méthodes insupportables de son président.

Nous aurions pu nous résigner. Demeurer membres et ne plus participer. Nous aurions pu nous complaire dans le rôle ingrat mais certainement hautement nécessaire de contestataires attitrés.

C'était mal connaître les motifs pour lesquels nous avons contribué, chacune et chacun à sa façon, à la défense des droits des pupilles de la nation et des orphelins de guerre.

Le combat que certains ont commencé à mener dès Juillet 2000, est notre combat à tous. Il était hors de question de l'abandonner entre les mains de personnes dans lesquelles nous ne nous sommes plus reconnus.

Entre nous, la décision de constituer une nouvelle Fédération a été vite prise. Elle a vu le jour au cours du mois d'Août de l'an dernier et déjà nous tenons notre premier grand rassemblement.

Nous n'avons pas perdu une minute car nous savons que le temps est compté.

Notre temps est court. L'âge avance et plusieurs de nos camarades nous ont déjà quitté.

Le temps du gouvernement est court lui aussi, puisque le Président de la République, dès son élection en 2007, a tenu à trouver une solution définitive à la question de l'indemnisation des pupilles de la Nation, ayant conscience des anomalies créées par les différents décrets, mais souhaitant aussi mettre rapidement un terme aux protestations qui se sont élevées de partout.

Nous reviendrons bien sûr, tout au long de notre journée, sur la manière dont le Président Sarkozy entend répondre à nos revendications, à travers les recommandations du rapport rédigé par le Préfet Honoraire, M. AUDOUIN.

Au préalable je tiens néanmoins à souligner que le travail de sape de notre ancien président est des plus désagréables et que nous avons dû déployer une énergie considérable pour contrer ses mauvais coups.

Pas une des anciennes délégations qui se sont constituées en associations autonomes et qui ont adhéré à la FPN, n'a été épargnée par ses agressions viles et mensongères.

Notre ami Jean-Paul Kirmann, président des Vosges et notre actuel secrétaire général, est particulièrement l'objet de la vindicte de l'homme irascible et procédurier qui tient l'ancienne fédération dans sa poigne. Jean-Paul a été traîné en Justice et le sera à nouveau dans quelques

semaines puisque le plaignant a fait appel du jugement de première instance qui l'a débouté de sa plainte en diffamation publique.

C'est lui qui a subi le principal préjudice moral et financier pour avoir osé braver celui qui s'est fait passer, pendant des années, pour un avocat, alors qu'il ne l'est plus depuis belle lurette.

J'aimerais qu'en cet instant, nous applaudissions très fortement Jean Paul Kirmann pour son audace et sa persévérance et que nous l'assurions de notre totale confiance.

Nous devons logiquement accompagner Jean-Paul au-delà d'un simple appui moral et voir avec lui comment nous pouvons prendre en charge financièrement une partie des frais qui lui incombent injustement. Sans ce partage effectif, notre profession de solidarité resterait vaine.

Mais d'autres encore ont subi ses manigances.

Là, il multiplie les menaces, ici les insultes, ailleurs il fait illégalement bloquer des comptes en banques. Il fait des courriers mensongers tous azimuts, convoque des réunions sans la moindre légitimité, tente d'embrouiller les membres en lançant des appels à cotisations pour l'exercice suivant, diabolise celles et ceux qui osent s'opposer à sa "majesté".

Nous nous serions volontiers épargné ces mascarades. Elles nous ont fait du tort et causé le trouble auprès de très nombreux membres qui ne comprennent toujours pas les enjeux.

Il a eu beau jeu de nous accuser d'être les diviseurs, ceux qui seront rendus responsables de l'échec éventuel de nos démarches, au prétexte que nous n'étions pas suffisamment unis entre nous.

Au final, à ce jour, nous nous sortons plutôt bien.

Sans tomber dans le même travers que notre adversaire, nous avons tracé notre sillon et laissé le diable s'agiter.

Le temps donne raison à notre stratégie. Plusieurs anciennes délégations nous ont rejoint et ce n'est pas terminé.

La liste s'allonge, car les mensonges finissent par lasser et par agacer.

Aujourd'hui, nous sommes forts de quelques 2000 adhérents. En moins d'un an.

Aux VOSGES, à l'ALSACE, à l'ESSONNE, à la région LANGUEDOC-ROUSSILLON, se sont joints le CALVADOS, la SEINE MARITIME, la LOIRE ATLANTIQUE, la SOMME, la SEINE ST. DENIS et tout récemment la CHARENTE MARITIME.

La dynamique est enclenchée. Plusieurs d'entre les membres de notre Conseil d'Administration se rendent aux Assemblées générales extraordinaires des uns et des autres pour apporter les explications et les apaisements nécessaires. Je remercie ces amis qui ne ménagent pas leurs forces et qui prennent de leur temps pour aller à la rencontre de celles et de ceux qui hésitent parfois à franchir le seuil, notamment en raison des représailles promises par le mauvais joueur, incapable de respecter le droit fondamental de la liberté d'association.

Au nom de l'ensemble de notre conseil, je tiens à adresser des remerciements tout particuliers à notre juriste, Michel TAUPIER qui désamorce les bombes avec tact et fermeté et qui sait aussi manier comme nul autre, le bazooka, quand il s'agit de répliquer sans faiblesse et avec précision.

Michel incarne parmi nous la voie du droit et je pense, pour ma part, que c'est de plus en plus sur ce terrain là que devra se situer notre combat.

Le rapport AUDOUIN, dont l'objet principal semble être de constituer un rideau de fumée destiné à masquer les vraies questions, ce rapport dévoile de fait les faiblesses gouvernementales, les failles de l'argumentaire dans les lesquelles nous pouvons et devons nous engouffrer.

Il dit en effet et en gros, que le décret pris par Lionel Jospin en Juillet 2000 était une ânerie.

Il ne fallait pas ouvrir cette boîte de Pandore. Malheureusement, c'est fait et la séance de rattrapage de Juillet 2004 n'a fait qu'aggraver les choses.

L'inégalité de traitement entre les uns et les autres saute aux yeux et plus rien ne semble pouvoir arrêter les mouvements de protestations et de revendications qui semblent pour le moins être justifiés.

Mais voilà: reconnaître cette évidence, c'est ponctionner les caisses de l'Etat, déjà déclarées vides à plusieurs reprises, de quelques 3 à 4 milliards d'euros que le gouvernement ne veut pas lâcher.

Alors il faut trouver de nouveaux arguments, propres à faire taire nos exigences.

L'astuce majeure du texte du Préfet AUDOUIN est de dire que jamais l'Etat n'a eu l'intention d'indemniser la souffrance des orphelins et des pupilles. Sur ce terrain il lui est difficile de faire croire qu'un enfant juif dont les parents sont morts en déportation a plus souffert qu'un enfant dont le père est mort au maquis, dans la résistance à l'ennemi.

Il ne dit pas du tout cela. Il dit qu'il reconnaît et qu'il indemnise les conditions particulièrement barbares dans lesquelles certaines victimes sont mortes.

Moyennant quoi, le rapporteur recommandera certainement qu'une ou deux catégories supplémentaires sur les quinze qui ont été spécieusement identifiées soient également indemnisées.

Pour mieux rejeter les autres qui doivent enfin se faire à l'idée que leurs parents ont été "les victimes de la glorieuse malchance des armes" pour reprendre l'odieuse phrase tirée du Rapport DECHARTRE et citée par le préfet AUDOUIN.

En se moquant ouvertement de nous, ce rapport s'interroge aussi de savoir pourquoi nous ne nous réveillons que 55 ans après?

Parce que nous étions tous traités de la même manière jusqu'en 2002 et parce que la ségrégation a été mise en oeuvre à partir de cette date.

Equité, Justice, Egalité, sont les termes invoqués tour à tour pour nous expliquer que nous avons tout faux, que l'Etat est dans son bon droit, qu'il n'y a pas d'inégalité de traitement, que nous comprenons mal les enjeux et que nous nous trompons de combat.

"Circulez, il n'y a rien à voir", semble être le mot d'ordre du rapporteur.

Depuis que nous avons pris connaissance du contenu détaillé de l'oeuvre commandée par le premier ministre, nous sommes franchement soulagés de ne pas avoir été admis à siéger dans la commission tripartite qui est censée préparer, sur cette base, le document qui doit être remis au Premier ministre à la fin du mois de Juin.

Elles ont déjà et elles auront encore plus bonne mine, les associations désignées pour être juges et parties dans l'instance qui nous a auditionnés le lundi 27 Avril dernier.

Comment feront-elles pour expliquer à leurs adhérents qu'elles ont été dans l'incapacité de faire évoluer le texte vers une prise en compte plus globale de toutes les situations ?

C'est, après tout, leur affaire.

Pour ce qui nous concerne nous avons été reçus préalablement par le Secrétaire d'Etat Jean-Marie BOCKEL et tout ce que nous avons à lui dire a été transmis de vive voix et dans le document qui vous est remis aujourd'hui après avoir été communiqué à la Commission, le 27 Avril 2009.

Notre équipe d'une quinzaine de membres n'a pas chômé. Nous nous réunissons fréquemment à Paris, dans les locaux aimablement mis à disposition par la CIMADE, et nous constituons véritablement une équipe de travail, déterminée et fraternelle.

Pour celles et ceux qui ont connu l'autre manière de faire, le changement est radical et nous nous en félicitons tous.

Et maintenant, il faut continuer à avancer.

Notre jeune Fédération s'est attelée à une première tâche concrète, **la publication d'un livret du pupille** qui recense les textes qui régissent notre situation mais aussi les droits spécifiques

attachés à notre statut et que peu d'entre nous connaissent, faute d'avoir été mis au courant par les administrations et par les associations concernées, notamment celles des Anciens Combattants.

Nous publions **notre première lettre de liaison**. Elle restera modeste mais nous nous efforcerons de lui donner des contenus utiles.

Nous avons **demandé l'adhésion de notre Fédération à la Fédération André MAGINOT**. Elle comportera des avantages pour tous les membres des associations affiliées.

Nous débattons cette après midi de plusieurs **propositions d'actions concrètes** que nous envisageons pour continuer à éveiller l'attention des pouvoirs publics mais aussi de l'opinion publique.

. Sans entrer dans les détails, je mentionne la plantation, à notre initiative et avec le concours des écoles, dans toutes les communes, d'un arbre de la mémoire, en souvenir des victimes des guerres.

. Nous pourrions songer à la création d'un "prix de la paix" récompensant des oeuvres d'art collectives créées pour symboliser la paix entre tous;

. Suggérer à tous les élus de la république, d'adopter symboliquement l'un ou l'autre pupille de la nation afin que ce statut prenne une valeur concrète aux yeux des élus comme des adoptés.

. Envisager, s'il le faut, de renvoyer à l'Etat nos cartes de pupilles ou encore nos cartes d'électeurs

. Demander à l'Etat la prise en charge complète au moins une fois dans notre vie, du voyage sur la tombe du parent défunt, y compris à l'étranger

. Obtenir d'être invités à une journée annuelle des pupilles à l'Arc de triomphe, tous frais payés.

. Réclamer des subventions de fonctionnement publiques pour nos associations.

. Proposer un projet de loi solennelle qui fasse obligation à l'Etat de créer un fonds d'indemnisation des victimes directes et indirectes de toute guerre à laquelle il participe et abonder ce fonds par une taxation spéciale sur toutes les ventes d'armements effectuées par la France. Cette proposition devrait ce soir faire l'objet parmi nous du vote d'une motion qui vous sera présentée et qui serait adressée à tous les parlementaires ainsi qu'au gouvernement.

. Pour mieux nous faire entendre, également par les médias, nous vous proposerons des opérations " cimetières" sur la voie publique, à l'aide de croix en bois, facilement transportables. En voici un exemplaire.

De tout cela nous reparlerons et des décisions devront être prises.

Vous le voyez, nous ne manquons pas d'idées. Nous sommes plus que jamais persuadés qu'il nous faut agir. Ne pas baisser les bras. Faire connaître et reconnaître notre détermination.

L'Etat aurait dû continuer à ne rien faire ou faire aujourd'hui la même chose pour tous, sans exception.

Nul ne conteste la souffrance des victimes de la SHOAH, ce génocide horrible et innommable. Nul ne conteste la souffrance des orphelins de ces familles décimées et spoliées.

Mais que l'on cesse, à tous les niveaux des responsables de notre république, de rester indifférent, voire méprisant à l'égard de celles et de ceux qui ont été sacrifiés, avec ou sans leur consentement, sur l'autel des intérêts soi-disant supérieurs de la Nation. Ils n'ont pas désiré mourir, ils n'ont souhaité laisser derrière des veufs, des veuves et des orphelins. L'Etat a pris ses responsabilités en les jetant dans la fournaise des guerres. L'Etat est sommé de prendre ses responsabilités pour garantir à toutes les victimes, la même réparation qui leur est due. □